

MÉAULTE

Le dispositif de vidéoprotection étendu

Les chiffres étaient au cœur du conseil municipal, jeudi 15 avril, dans la salle polyvalente du village de Méaulte. « Le budget primitif 2021 est ambitieux. Le résultat de la clôture de l'exercice 2020 étant de 1 500 529,59 €, ça laisse une large place aux investissements. L'achat d'un terrain, l'acquisition d'un bien immobilier, des études pour des aménagements paysagers, des travaux de voirie et d'effacement des réseaux sont programmés. La sécurisation de la grande rue et le développement de la vidéosurveillance dans le but de sécuriser les biens communaux et de rassurer la population sont aussi prévus », a expliqué, en préambule, le maire Jean-Michel Fournier.

DES AIDES POUR FINANCER L'ACHAT DES CAMÉRAS

L'équipe municipale a donc approuvé le projet d'étendre le parc



Le coût total de l'acquisition des nouvelles caméras est de 125 240 €.

des caméras de vidéo-surveillance qui passeront de 7 à 16. Elles seront positionnées au niveau des deux dépôts de verre, aux abords du cimetière, de l'église et des entrées de villages. Onze seront fixes, quatre permettront de lire les

plaques d'immatriculation des véhicules, dans le but d'élucider les infractions chez les particuliers, et une caméra sera nomade.

Le coût total de cet investissement est de 125 240 € TTC, une convention vient juste d'être signée avec la Fédération de l'énergie de la Somme (FDES0) pour la maîtrise d'ouvrage avec une aide de 46 349 €. « Une subvention du département de 39 208 € permet de ramener la contribution de la commune à 39 683 € », indique le maire.

La vie culturelle ne sera pas oubliée avec, si les conditions sanitaires le permettent, la création le 14 juillet d'un grand festival des arts et de la rue. « L'animation du village est importante à nos yeux, la situation actuelle nous encourage à vouloir apporter un peu de baume au cœur à nos concitoyens », confie l'équipe qui a adopté à l'unanimité le budget 2021. ■